



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le 20 novembre 2024

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Monsieur Christophe DUFFY
Directeur Général des Services
tél. 03 22 27 27 10
Et les agents du Secrétariat général
conseilcommunautaire@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – Jeudi 28 novembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra, le :

Jeudi 28 novembre 2024 à 15 h
Salle Esmeralda – Espace Victor Hugo
80690 AILLY LE HAUT CLOCHER

La présente convocation est accompagnée du dossier correspondant (ordre du jour, note de synthèse des délibérations et pièces jointes explicatives). Un dossier complet au format papier est également consultable, sur demande, au siège de l'intercommunalité (33 bis, rue du Crotoy, 80120 Rue), aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi : 8h30-12h ; 14h-17h30).

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1 000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de confirmer auprès du secrétariat général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

POUVOIR (1)

Je soussigné.e donne pouvoir à
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le jeudi 28 novembre 2024 à 15 h afin de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2024

Bon pour pouvoir et signature

(1) Pour rappel :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

1. **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024**
2. **STATUTS**
Actualisation des statuts de la Communauté de communes
3. **FINANCES**
 - 3.1 Modification de l'annexe 4 : Amortissements du Règlement Budgétaire et Financier
 - 3.2 Décision budgétaire modificative 1 budget MARPA
 - 3.3 Décision budgétaire modificative 2 budget crèches
 - 3.4 Décision budgétaire modificative n°3 – Budget Principal 2024
 - 3.5 Créances éteintes – Budget principal 2024
 - 3.6 Dissolution du budget annexe crèches
4. **MOBILITE**
Mobilité / Liaison douce forêt-littoral : sollicitation de crédits Etat et crédits spécifiques Département avec plan de financement
5. **BATIMENT**
Bâtiment / opération à Nouvion : sollicitation de crédits Europe, Etat, Région, Département avec plan de financement
6. **AERODROME**
Etude Aérodrome de Buigny - Saint - Maclou
7. **ENVIRONNEMENT** ASAM : convention 2024
8. **SCOLAIRE**
 - 8.1 Sport à l'école / licence USEP pour les écoles du territoire / subvention UFOLEP
 - 8.2 Revalorisation de la contribution versée aux écoles privées et participation financière des communes extérieures
9. **ECONOMIE**
 - 9.1 Accord sur l'ouverture dominicale des commerces - Ville de Rue
 - 9.2 Attribution des aides économiques – 2^{ème} semestre 2024
 - 9.3 Rectificatif – Attribution d'une aide économique à l'entreprise Quin Renov Alu – Investissement financé par crédit-bail
10. **URBANISME**
 - 10.1 Convention d'accès aux données de mise à jour des informations cadastrales (MAJIC) via la plateforme Géo2Somme
 - 10.2 Avis sur le projet d'extension de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Hauts de France à une partie du département de l'Aisne.
11. **INFORMATIONS AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**
 - 11.1 Liste des Décisions du Président (DPR)
 - 11.2 Liste des marchés attribués
12. **QUESTIONS DIVERSES**